

## Justificatif de Parution

N° d'annonce: LER-465434200

Nous soussignés, L'Est Républicain SA représenté par son président, Christophe MAHIEU, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

**Date de mise en ligne :** 24/07/2025

**Support de parution :** L'Est Républicain

**Département de parution :** Doubs

---

 <b>PRÉFET DU DOUBS</b> <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	<b>Arrêté n° 25-2025-06-05-00006 du 05 juin 2025 portant protection de biotope « Corniches calcaires et berges de la moyenne vallée du Doubs »</b>
--	--

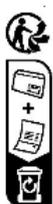
Afin de garantir la conservation des milieux nécessaires à la reproduction, à l'alimentation, au repos et à la survie de plusieurs espèces protégées patrimoniales (oiseaux, amphibiens et reptiles), il est instauré une protection de leur biotope par arrêté préfectoral sur le territoire des communes de Roulans, Ougney-Douvot et Fourbanne, département du Doubs.  
La zone de protection, d'une superficie totale de 49 ha, est constituée de 3 sites comprenant des falaises et les berges du Doubs. La cartographie de ces périmètres et les parcelles cadastrales concernées figurent dans le présent arrêté.  
Le texte de cet arrêté et ses annexes peuvent être consultés à la DREAL Bourgogne-Franche-Comté, à la DDT du Doubs, à la mairie des communes concernées ainsi que par voie électronique sur le site internet de la DREAL, thématique Biodiversité Eau Patrimoine/Recueil des textes juridiques et réglementaires.

**Le Préfet du Doubs**

---

465434200

**Lien de l'annonce :** <https://www.eurolegales.com/Annonce/Information/L-Est-Republicain/protection-de-biotope-Corniches-calcaires-et-berges-de-la-moyenne-vallee-du-Doubs.html>



Christophe Mahieu  
Président de l'Est Républicain

**L'EST RÉPUBLICAIN**  
Rue Th. Renaudot  
54180 HOUEMONT